

- Loi pour faire droit à James Deverell.
 Loi pour faire droit à Anita Allcock.
 Loi pour faire droit à Euphemia Tudor Slade.
 Loi pour faire droit à Marion Roberts Edmiston.
 Loi pour faire droit à William Morgan Floyd.
 Loi pour faire droit à Harry Iven Jones.
 Loi pour faire droit à Edith Smith.
 Loi pour faire droit à Mary Helen Wallace.
 Loi pour faire droit à Wilbert Newell Hurdman.
 Loi pour faire droit à Maude Crawford Ross.
 Loi pour faire droit à William Garfield Reed.
 Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn.
 Loi concernant la distribution des fonds de cantines.
 Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company*.
 Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company*.
 Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel McSherry.
 Loi concernant des relations commerciales avec l'Australie.
 Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919.
 Loi constituant un Conseil de vérification.
 Loi ayant pour objet de venir en aide à certains créanciers de la *Home Bank of Canada*.
 Loi modifiant la Loi des pensions.
 Loi modifiant le Code criminel.
 Loi concernant la Loi des grains.
 Loi modifiant la Loi des élections fédérales.
 Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté le Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole au Très Honorable député de Son Excellence comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant :—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1925 et le 31 mars 1926.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants :—

“Au nom de Sa Majesté, le Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”